

Statuts

Association Temporaire d'Enfants Citoyens

Article 1 : Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association nommée : **BMX Rider**

Article 2 : Cette association a pour but de :

- Organiser des manifestations entre pratiquants dans la commune de Saturargues mais aussi des activités extérieures et faire un skate park.
- Permettre plusieurs fois dans l'année aux membres de l'Association de se réunir, de se retrouver pour partager des activités communes
- Développer des moyens pour réaliser nos projets

Article 3 : Adresse.

Le siège de l'association est fixée au : bmx rider – mairie de saturargues 1 place de la mairie, 34400 SATURARGUES
Tel : 04 67 86 01 28

Article 4 : Les administrateurs/Le bureau

Les membres fondateurs de l'association ont élu lors de la première assemblée générale constituante les administrateurs suivants:

- Le président : Thibaut PEIRE
- Le vice-président : Gael GOURAT
- Le trésorier : Nathan JASIKOVIC
- Le trésorier adjoint : Arthur ESTIBALS
- Le secrétaire : Aurélien MAHENC
- Le secrétaire adjoint : Maxime MUCCIO
- Les autres membres : Liam LEDOUX, Mathieu PEIRE, Gaël GOURAT, Guillaume GASIGLIA

Article 5 : Les membres de l'association.

Est reconnue membre de l'association, toute personne:

- âgée de 10 ans au minimum qui aura fourni une attestation d'assurance extrascolaire, une photo et un certificat médical
- possédant un BMX, roller ou skate
- A fourni une autorisation parentale pour les personnes mineures

Article 6 : La perte de la qualité de membre de l'association est due :

- au non respect du règlement intérieur
- à la dégradation de matériel

Article 7 : La durée de l'association. De la date de création, lors de la première assemblée générale constituante, à la date fixée pour l'assemblée générale de dissolution, soit avant le 05 juillet 2012.

Article 8 : Les travaux de l'association seront rendus publics dans la période du 01 mars 2012 au 5 juillet 2012 à l'occasion des manifestations entre pratiquants

Article 9 : L'accompagnateur nommé pour représenter l'association auprès de l'Association Départementale des Francas de l'Hérault : Olivier TAPIE.

Rédigé le, 23 juin 2011, à la Mairie de Saturargues.

Signatures

de l'ensemble des membres de l'association

de l'accompagnateur

du « grand témoin »

Olivier TAPIE

Gilles Blanch, Elu délégué à l'Intergénération